MAIRIE DE

## St Léger-sur-Roanne

LOIRE 42155

Téléphone: 04.77.66.86.72

#### Objet:

RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION:

> Epreuve Cycliste Ladies Tour 2024 Etape 2 Riorges

Le dimanche 21 avril 2024

Route de Renaison Route de Roanne Route de Saint-André Rue de l'Eglise

# ARRETE DU MAIRE DE LA COMMUNE de Saint-Léger-sur-Roanne

Le Maire de la Commune de Saint-Léger-sur-Roanne

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212.1, L2213.1 et L2213.2 ;

**VU** le Code de la Route, notamment les articles L411-1 et R417.10 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (temporaire) approuvée par arrêté du 06 novembre 1992 ;

**VU** la demande faite auprès de la Préfecture de la Loire de l'organisateur RP EVENTS afin d'organiser une course cycliste « Ladies Tour » le dimanche 21 avril 2024 ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'épreuve cycliste, ainsi que pour garantir la sécurité des usagers et assurer la circulation dans de bonnes conditions, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation;

## ARRETE

## ARTICLE 1: Déroulement de la manifestation

Une course cycliste est organisée le dimanche 21 avril 2024 de 12 h à 16 h, au départ de la Commune de Riorges avec deux passages sur le territoire de la Commune de Saint-Léger-Sur-Roanne.

1er passage: Route de Renaison (RD9) et Route de Roanne (RD9)

2<sup>ème</sup> passage : Route de Saint-André (RD51), Rue de l'Eglise (RD51) et Route de Roanne (RD9)

#### **ARTICLE 2: Restrictions et circulations**

La circulation de tous véhicules, hors véhicules de services et de secours, est interdite dans le sens opposé à celui de la course, le dimanche 21 avril 2024 au moment du passage des cyclistes sur notre commune.

#### **ARTICLE 3**: Signalisation

L'organisateur mettra en place la signalisation réglementaire découlant du présent arrêté et prendra toutes dispositions pour assurer la protection des personnes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202533-20240415-ARRETE202429-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

### **ARTICLE 4: VOIE DE RECOURS**

Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

#### **ARTICLE 5**: DIFFUSION

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Renaison et l'organisateur SASU RP EVENTS.

Saint-Léger-sur-Roanne, le 12 avril 2024 Le Maire, Marie-Christine BRAVO